



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**URPS**  
INFIRMIERS LIBÉRAUX  
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

# Aide à l'équipement en matériel connecté

L'URPS Infirmiers ARA propose ce guide pas à pas à tous les Infirmiers Libéraux exerçants de façon groupée en ARA

**1 500 €**

d'aide forfaitaire régionale

Jusqu'en 2027

Cumulable avec d'autres aides

# Au programme de ce guide

---

01

## Conditions d'éligibilité

Qui peut bénéficier de l'aide ?

02

## Matériels éligibles

Les 12 équipements connectés acceptés

03

## Montant et cumul

Ce que la Région finance

04

## Étapes de la demande

La procédure pas à pas

05

## Vérification rapide

Suis-je éligible ?

06

## Contact & lien officiel

Pour aller plus loin

## ✓ Qui peut en bénéficier



Infirmier libéral diplômé d'État, installé en Auvergne Rhône Alpes



Exercice en contrat d'association ou en commun



Cabinet de groupe : SELARL, SELAS, SCP, SCM, SISA



Zone ZIP ou ZAC (zonage médecine générale ARS AuRA)

## ✗ Exclusions



Infirmier exerçant seul, sans contrat d'association



En formation ou en remplacement



En disponibilité ou à la retraite

*Seul le matériel connecté est pris en charge — un seul équipement par type*



Thermomètre frontal



Stéthoscope



ECG



Pèse-personne  
portable



Dermatoscope



Otoscope



Oxymètre



Tensiomètre



Glucomètre



Spiromètre  
électronique



Échelle de Monoyer



Grille d'Amsler



# 1 500 €

Aide forfaitaire régionale



### Plancher minimum

500 € de dépense éligible requis pour déclencher l'aide



### Aide cumulable

Peut être combinée avec d'autres aides financières



### Une seule demande

Par bénéficiaire et ses associés — jusqu'en 2027

1

## Vérifier son éligibilité

Confirmer la zone ZIP/ZAC sur la cartographie ARS ARA :

[https://cartosante.atlasante.fr/#c=report&chapter=list\\_geo&report=r03&selgeo2=fra.100](https://cartosante.atlasante.fr/#c=report&chapter=list_geo&report=r03&selgeo2=fra.100)

et la forme d'exercice groupée.

2

## Déposer la demande en ligne

Se connecter sur le portail Région et remplir le formulaire dédié AVANT tout achat de matériel (fournir les devis)

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/mequiper-en-materiel-en-tant-quinfirmier-liberal-exercant-de-facon-groupee-en-auvergne-rhone>

⚠ Avant l'achat !

3

## Attendre la validation

La Région instruit le dossier et notifie sa décision.

Ne pas procéder à l'achat avant accord.

4

## Acheter le matériel

Procéder à l'acquisition uniquement après accord officiel de la Région et joindre les factures

⚠ Après accord !

## Vérification rapide — suis-je éligible ?

Cochez chaque condition avant de déposer votre demande

Je suis infirmier(e) libéral(e) diplômé(e) d'État

Mon secteur est classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) ou Zone d'Action Complémentaire (ZAC)

Je suis installé(e) et j'exerce en Auvergne-Rhône-Alpes

Le matériel que je veux acheter (devis)

J'exerce de façon regroupée (contrat d'association ou cabinet de groupe)

Ni moi ni mes associés n'avons déjà bénéficié de cette aide

Si toutes les cases sont cochées → vous êtes éligible ! Rendez-vous sur le portail Région pour déposer votre demande.

### Déposer ma demande en ligne

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/mequiper-en-materiel-en-tant-qu-infirmier-liberal-exercant-de-facon-groupee-en-auvergne-rhone>

#### Contact Région

sante@auvergnerhonealpes.fr

#### À retenir

- Demande AVANT l'achat du matériel
- Exercice groupé obligatoire
- Zone ZIP ou ZAC requise
- 1 500 € — une seule fois jusqu'en 2027